



2025

# AIDE\* AUX RETRAITES A LA PRATIQUE SPORTIVE, DE LOISIRS ET CULTURELLE

MAIRIE DE LA BUISSIERE  
04.76.97.32.13  
[contact@mairie-la-buissiere.fr](mailto:contact@mairie-la-buissiere.fr)

\*sous conditions de situation  
et de revenus

La Mairie propose une aide à la pratique sportive, culturelle ou loisirs pour les retraités et à mise en place un dispositif en fixant le montant de l'aide à 105 €, sous condition de situation et de revenus.

Bonne rentrée sportive, loisir et culturelle !



## Conditions d'attribution

- Être domicilié(e) à La Buissière.
- Être à la retraite et non imposable
- Être inscrit(e) dans un club sportif, loisir ou culturel dans une association ou un organisme.

## Montant de l'aide

105 € versés sous forme de virement.

**Possibilité de cumuler une aide pour une activité sportive et une aide pour une activité culturelle dans la limite de 105€ par personne.**

Les aides seront accordées dans l'ordre d'arrivée des demandes et dans la limite de la dotation annuelle.

## Modalités

Pour en bénéficier, **merci de remplir la demande d'aide** et de la retourner avec les documents suivants, **du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2025** :

### Accueil de la Mairie

- La demande d'Aide complétée
- 1 justificatif de domicile de l'année en cours
- avis non-imposition
- 1 relevé d'Identité Bancaire au nom du demandeur
- 1 Pièce d'identité
- Fiche d'adhésion / inscription ou une facture de l'organisation pour l'année en cours mentionnant le montant de la cotisation annuelle

Après instruction, les personnes seront informées par courrier ou par mail dans un délai de 1 mois à réception de la demande.